

## Compte-rendu du conseil municipal du 18 juillet 2016 à 19h

**Etaient présents :** M. BACCI Jean, Mme SANTACREU Anne Marie, MM. RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, GENIO Giovanni, Mmes GENIO Ghislaine, MAROTZKI Marie Hélène, M. HERRIOU Jean-Pierre.

**Absents excusés :** Mmes GHESQUIER Corinne, GUTTIN Arlette, M. DELIGNY Franck

**Secrétaire de séance :** Mme SANTACREU Anne Marie

**LE QUORUM EST ATTEINT**

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 18 juin 2016 à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération supplémentaire concernant les horaires d'été des employés municipaux. Proposition acceptée à l'unanimité.

**A/ Délibérations :**

**1) DSP pour le service d'eau et d'assainissement:**

M. Herriou présente aux membres du conseil une synthèse de l'exposé qui leur a été fait par le cabinet d'étude ARTELIA, lors de la réunion de travail qui a précédé le conseil municipal. Le sujet porte sur le choix d'un mode de gestion pour le service d'eau potable et d'assainissement au sortir du contrat actuel avec la SEERC, contrat qui se termine le 11 décembre 2016.

Suite à cet exposé et aux explications données par M. le Maire, celui-ci propose de poursuivre l'exploitation du service par concession, contrat qui prendra effet le 12 décembre 2016 avec une échéance fixée au 31 décembre 2020.

Le conseil adopte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

Cette concession étant soumise à la procédure du Code Général des Collectivités Territoriales (appels d'offres).

Vote à l'unanimité

**2) Changements d'horaires en saison estivale pour les 2 adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe**

Afin de mieux gérer l'arrosage des espaces verts et l'entretien du village en saison estivale, les horaires seront à partir du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 août et, prolongés si nécessaires jusqu'au 15 septembre :

du lundi au vendredi, en alternance de 6h à 13h ou de 8h à 12h et de 14h à 16h.

Vote à l'unanimité

**3) DM**

Afin de couvrir le remboursement d'un trop perçu de la taxe d'aménagement, le Maire propose au conseil une décision modificative: une somme de 200€ prélevée sur le compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) afin d'alimenter le compte 10226 (taxe d'aménagement) et de procéder à la régularisation.

Vote à l'unanimité

**4) Amortissements**

Constats faits par M. le Maire des amortissements d'immobilisation prévus au budget communal 2016 :

Réseaux d'eau : 323 599,80€ à amortir sur 20 ans soit 16 179,99€/an

Assainissement : 8 617,17€ à amortir sur 5 ans soit 1 723,44/an

Le fonds de commerce du bar « Le Bellevue » : 63 799,63€ à amortir sur 5 ans soit 12 759,93€ /an

Le site Internet pour un montant de 516€ à amortir sur un an

Les membres du conseil acceptent ces durées d'amortissement, chargeant le Maire de faire le nécessaire pour constater les amortissements 2016.

Vote à l'unanimité

**5) Tarifs transports scolaires**

Le Conseil Départemental informe que le tarif de titre de transports scolaires est maintenu à 120€.

Il sera donc demandé aux familles concernées de régler la somme de 120€ lors de l'inscription.

Vote à l'unanimité

#### **6) Suppression et création de poste :**

Le poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe de 18h ayant besoin d'évoluer, M. le Maire propose de le supprimer et de créer un poste pour une durée hebdomadaire de 22h afin d'assurer les fonctions.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote à l'unanimité

#### **7) Demande d'assistance technique à la Communauté de Communes *Lacs et Gorges du Verdon* pour le projet de ferme photovoltaïque**

Considérant que l'impact financier du parc photovoltaïque sera plus important pour la Communauté de Communes que pour la commune de Moissac, que la CCLGV est dotée d'un technicien dédié au développement économique, l'assistance technique est donc demandée à la CCLGV afin de réaliser ce projet dans les meilleures conditions, conditions qui pourront être mutualisées et donc profiter aux autres communes qui le souhaiteraient.

Vote à l'unanimité

#### **B/ Présentation par M. le Maire des rapports**

- **Rapport de la SEERC**

- Etat des lieux satisfaisants.

- Qualité de l'eau desservie : bonne.

- Assainissement : conformité globale

- Station d'épuration : assure son rôle pour le village (projet futur de la commune : réhabilitation et extension prévues dans le PLU).

- **Rapport du SMHV (ordures ménagères)**

- Equipements.

- Trafics, dessertes, kilométrages....

- Recettes /dépenses

- Services / passages...

#### **C/ Questions diverses :**

M. et Mme Versickel demandent l'autorisation d'intervenir au nom du Souvenir Français.

Ils souhaiteraient que sur la Place de l'Ancienne Mairie soit réservée au pied des plaques du souvenir (sous forme de «petite jardinière» en graviers ou une grosse pierre plate) un espace destiné à recevoir une gerbe lors de commémorations. Le conseil accepte et les services techniques étudieront la meilleure solution.

**Fin de la séance à 20h25**